

RESERVE A L'HEBERGEMENT

TRANPARENCE

REGLES DE RESERVATION DES CHAMBRES

LES DEMANDES POUR LA SEULE RESERVATION DU **RESTAURANT NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDERATION** EN CE FORMULAIRE

Afin de respecter la transparence nous vous prions de remarquer quelques règles pour les rapports des réservations entre les Hôtes et les Gîtes Ruraux (Agritourisme):

- C'est à partir de l'encaissement de l'acompte (30% +/-) que la réservation sera définitive
- En cas d'annulation, même si partielle, et jusqu'à 7 jours avant l'arrivée, le **50%** du tarif complet devra être versé à Case Perrotta
- En cas d'annulation, même si partielle, à partir du septième jour et jusqu'au jour de l'arrivée, le **75%** du tarif complet devra être versé à Case Perrotta
- **Dès votre arrivée**, les chambres seront mises à votre disposition à partir de **17h00** et le jour du départ devront être libérées pour **11h00**. Pour des exigences d'horaires différents contacter à l'avance la Réception
- **Le petit déjeuner** sera servi de 8h30 à 10h30 dans la petite salle de la Cheminée ou dans la Cour du Figuier. Pour des exigences d'horaire différents contacter à l'avance la Réception
- L'Accueil sera effectué:
 - . de 9h00 à 13h00
 - . de 16h30 à 20h30

Pour des **éventuelles exigences diverses** le jour de l'arrivée ou du départ **contacter à l'avance la Réception.**

.